



## **Conférence de Presse**

*Ville d'Ajaccio/ CCI 2A  
Partenariat en faveur de la  
redynamisation du centre ville d'Ajaccio*

***Vendredi 9 octobre 2015  
Palais des Congrès Salle Henri Matisse***

**D**epuis plusieurs mois, la Ville et la CCI 2A ont entamé une réflexion commune au sujet du centre ville ajaccien, de ses potentialités, mais aussi de ses difficultés. De ce diagnostic, a découlé une volonté d'élaborer un projet partagé, susceptible de fédérer largement, avec un objectif : développer l'attractivité de la Cité Impériale.

Le projet pourrait se résumer ainsi :

***« Faire de ce territoire au potentiel immense, une destination plus attractive pour des touristes, des investisseurs, des ménages, mais également un lieu plus facile à vivre, et plus dynamique pour ceux qui y résident ou y travaillent et qui font confiance à nos deux institutions.***

***Il s'agit clairement de faire d'Ajaccio une ville où l'on souhaiterait vivre dans l'idéal, une ville à la qualité de vie optimale.»***

La démarche est globale, elle va concerner différents domaines et les évolutions conjuguées de ces divers leviers devraient nous permettre de conférer à la Ville le rayonnement, le dynamisme et l'attractivité qu'elle mérite.

L'urbanisme, l'économie, le tourisme, le patrimoine, les transports et la mobilité... voici les principaux secteurs sur lesquels nos deux institutions se proposent de développer des actions de court, moyen et long termes.

Le centre ville ajaccien possède de nombreux atouts :

- Un patrimoine, une histoire, une culture,
- Un territoire à échelle humaine, au sein duquel la notion de proximité prend tout son sens,
- Un tissu riche et dynamique de commerces de proximité,
- Des équipements structurants : deux ports de plaisance, un palais des congrès, un port de commerce,
- Un territoire convivial et citadin, émanation d'un authentique « art de vivre » méditerranéen,
- Une attractivité touristique forte (mais essentiellement saisonnière).

**E**n corrélation avec ces atouts, des axes stratégiques prioritaires ont été définis afin de franchir une étape supérieure et rationalisée du développement de la Ville :

- Une meilleure organisation des flux de circulation et de stationnement,
- Un étalement de la saison touristique,
- La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement du Fond de Baie,
- Une politique dynamique en faveur du commerce de proximité.



## ▪ L'organisation des flux de circulation et de stationnement

Dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), ) menée par la CAPA qui débutera le 20 octobre prochain, la Ville et la CCI 2A, s'engagent d'ores et déjà dans une réflexion commune au sujet de la création d'1 ou 2 parking(s) :

- 1 ou 2 parking(s) en superstructure(s) pour s'exonérer des risques liés au sol (archéologie, nappe souterraine ...), de submersions marines et/ou pluviales ;
- 1 ou 2 parking(s) qui offriront environ 1000 places au total pour couvrir les besoins de stationnement (résidents, visiteurs, pendulaires...)
- 1 ou 2 parking(s) pour libérer la chaussée et réduire la vitesse (15 km/h) en hyper centre et permettre à tout à chacun de profiter de leur déambulation de place en place en toute sécurité ;

Une étude, qui livrera ses conclusions fin novembre 2015, a d'ailleurs été confiée à la SPL Ametarra, afin d'accompagner la réflexion des deux partenaires et de l'ensemble des acteurs concernés.

En corollaire du projet d'ouverture de la citadelle aux ajacciens et des choix qui s'opèreront en matière de stationnement, une piétonisation, totale ou partielle de la vieille ville pourrait être envisagée, ainsi qu'une limitation de vitesse à 15km/h et 30km/h sur certains secteurs précis.

## ▪ L'étalement de la saison touristique

Cet objectif doit se décliner sur trois secteurs principaux : le tourisme d'affaires, le tourisme historique et patrimonial et la croisière.

Concernant le tourisme d'affaires, Ajaccio bénéficie d'une infrastructure unique en Corse : un Palais des Congrès en centre ville, important vecteur d'image et de retombées économiques.

Le Palais des Congrès contribue grandement au rayonnement touristique de la ville tout au long de l'année, puisqu'il génère à lui seul environ 16% des nuitées hôtelières du grand Ajaccio et qu'il attire une clientèle stratégique pour notre destination du fait de son potentiel particulièrement élevé de création de valeur.

La gestion du Palais des Congrès d'Ajaccio constitue une « anomalie » dans le paysage national, puisque la quasi-totalité des Palais des Congrès sont ailleurs gérés soit par des opérateurs privés, soit par des SEM ou des SEMOP regroupant des acteurs publics et privés ou bien des acteurs exclusivement publics. Ceci s'explique essentiellement par les importants frais de fonctionnement de ces structures, malgré des taux de remplissage élevés, comme cela est le cas à Ajaccio.

La CCI 2A, ne peut plus désormais assumer seule la charge de cet outil. Ainsi l'une des premières matérialisations du partenariat établi entre la Ville et la CCI, sera la participation de la Municipalité à la gestion de l'outil, ainsi qu'à son financement, au sein d'une structure dont les contours juridiques seront définis rapidement.

Le tourisme historique et patrimonial, dispose ici de potentialités quasi-illimitées, puisque la figure de l'Empereur et l'empreinte des Bonaparte sur leur ville d'origine, ne sont pas suffisamment exploitées à des fins de construction d'une identité ajaccienne forte vis-à-vis des publics extérieurs.

Or le développement d'une offre structurée et cohérente relative à Napoléon peut être génératrice d'une fréquentation touristique internationale dense, tout au long de l'année.

En matière de croisières enfin, Ajaccio est le 1<sup>er</sup> port de l'île et dispose également d'un équipement inédit en Corse : le môle croisières. Ce quai, conjugué à la politique de commercialisation mise en œuvre depuis deux décennies, par l'Institution consulaire, ont fait de la Cité impériale une destination qui compte en Méditerranée.

Toutefois, à l'instar des autres secteurs cités précédemment, une synergie Ville-CCI, permettra d'améliorer l'offre « destination ajaccienne » afin de répondre au mieux aux souhaits des compagnies de croisières.

- **La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement du fond de baie**

Le pouvoir d'influence d'une ville ne dépend pas uniquement des flux constatés, mais aussi de sa propension à les organiser et à générer de nouveaux flux à l'avenir.

Le Schéma d'Aménagement du fond de la baie d'Ajaccio, adopté par l'Assemblée de Corse le 21 janvier 2010 a pour principal objectif un fonctionnement plus harmonieux des activités

urbaines et portuaires. C'est un meilleur équilibre qui s'instaurera entre la Ville et le Port, avec une sécurité du citoyen accrue, grâce au transfert du dépotage pétrole-gaz au Ricanto et un désengorgement de la circulation urbaine par la suppression du transit quotidien de près de 300 poids lourds grâce au déplacement du fret à Saint-Joseph. Cet aménagement libèrerait de surcroît des espaces destinés à l'accueil des bateaux de croisières.

L'impéiosité de la mise en œuvre de ce projet, notamment au vu des avantages qu'il représente en matière d'attractivité de la ville et de diminution de l'impact environnemental des activités portuaires, ne fait plus aucun doute.

En corollaire, un linéaire d'environ 1,5 km en bord de mer, constituant l'entrée principale de la Ville est à aménager. La Collectivité Territoriale de Corse, en collaboration avec la Ville et la CAPA, travaille sous l'égide du Préfet à l'élaboration d'une solution en matière de circulations routière et ferroviaire.

- **Une politique dynamique en faveur du commerce de proximité**

La Ville et la CCI 2A partenaires depuis la fin de l'année 2013 dans l'Associu Cummerciu è Svilippu in Aiacciu, qui emploie le Manager de centre ville, souhaitent désormais, tout en poursuivant cette action, donner une dimension élargie à ce partenariat.

Ainsi, dans le cadre de la réorganisation de ses services, la Ville s'est récemment dotée d'une direction spécifiquement dédiée au commerce et à l'artisanat, qui, avec la CCI 2A, et l'ensemble des autres acteurs, œuvrera à la construction et à la mise en œuvre de ce projet de redynamisation commerciale du centre ville.

Par ailleurs, forts de l'accompagnement du manager de centre-ville, les commerçants du centre-ville se sont aujourd'hui regroupés en associations commerciales, elles-mêmes représentées au sein d'une fédération.

Aujourd'hui, plus que jamais, les conditions sont donc réunies pour que l'ensemble des acteurs – Ville, CCI 2A, Manager de centre-ville, Commerçants – travaillent en synergie au bénéfice des entreprises de cœur de ville et de l'attractivité de la cité impériale.

Il s'agira de manière commune de se donner les moyens de répondre à cette attente, de saisir les opportunités de financement et des outils existants aux niveaux régional (avec l'appui de la CTC au travers l'ADEC) ou national (avec l'appui de la DIRECCTE).

Les semaines qui viennent, donneront lieu à la concrétisation de premières actions conjointes en ce sens (projet de création d'une Shopping Zone, élaboration d'un diagnostic de l'offre commerciale du centre-ville, etc, ....).



### « Penser global, agir local »

En conclusion, ce qui a été exposé aujourd'hui, c'est une démarche globale, un diagnostic territorial. Des forces, mais également des faiblesses sur lesquelles il nous appartient d'agir.

Nous avons souhaité faire émerger un projet partagé, susceptible de fédérer.

Plus il sera partagé, plus son succès sera garanti.

Nous le devons à Ajaccio, à ses habitants, à ses entreprises.

La gouvernance du projet va s'organiser de manière globale et se décliner selon les axes stratégiques cités précédemment.

Une gouvernance cohérente, respectueuse des intérêts de chacun, mais accordant la priorité à la redynamisation et à l'attractivité de notre territoire, permettra la mise en œuvre d'un projet partagé.

Notre partenariat doit constituer un véritable moteur au service du développement et de l'avenir de la Cité Impériale, mettant en avant son identité, sa force territoriale, sa force économique et sa force patrimoniale.

Tout cela pour une seule ambition : mieux vivre et mieux accueillir.

Laurent Marcangeli

Député-maire d'Ajaccio

Jean-André Miniconi

Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie Territoriale d'Ajaccio et de la  
Corse du Sud